

degré de maîtrise exigé pour exercer les professions inscrites dans le Rapport sur la demande par profession et par secteur. Sa recherche formant partie intégrante de travaux qui sont à l'usage exclusif du Ministère, je demanderais à l'honorable député de retirer sa motion.

[Traduction]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le vote.

L'hon. **M. MacEachen:** Que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

#### LE CONTRAT DE VENTE DE BLÉ À L'URSS (20 juin 1966)

Motion n° 50—**M. Gleave:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du contrat signé le 20 juin 1966, par le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'URSS et concernant la vente à l'URSS de 336 millions de boisseaux de blé canadien.

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, ni le gouvernement ni la Commission canadienne du blé n'ont pour habitude de rendre publics les contrats de vente de blé, étant donné que ce genre de renseignements pourrait nuire aux activités de la Commission. Pour cette raison, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé demande au député de bien vouloir reconsidérer sa question et de retirer sa motion.

**M. Gleave:** Le vote.

L'hon. **M. MacEachen:** Que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

#### L'EMPLOI D'ÉTUDIANTS EN ÉTÉ

Motion n° 55—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du projet d'étude du groupe de travail spécial chargé d'examiner la question de l'emploi d'étudiants pendant l'été, ainsi qu'il en a été fait mention par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans un discours prononcé devant l'Association canadienne de la formation professionnelle le 23 mai 1969.

[Français]

**M. Chas. L. Caccia (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le projet d'étude réclamé par cette motion constitue un document de travail interne dont les fonctionnaires du ministère se sont servis pour établir le programme d'emploi d'été des étudiants en 1969. En tant que tels, ces documents sont confidentiels.

Conséquemment, je demanderais à l'honorable député de retirer sa motion.

[Traduction]

**M. Broadbent:** A reporter à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

[M. Caccia.]

#### L'ÉTUDE DE LA POLITIQUE DE PROMOTION COMMERCIALE

Motion n° 56—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude sur la politique de promotion commerciale du ministère de l'Industrie et du Commerce, indiquant un rapport de 12.1 entre le coût et les ventes, comme l'a mentionné M. P. Schutte, chef de la Division des foires commerciales à l'étranger au Ministère.

**M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le programme de promotion en cause a été mené à bonne fin depuis la dernière demande du député, et le ministre de l'Industrie et du Commerce estime qu'il peut maintenant déposer un tableau détaillé des rapports demandés sans nuire aux intérêts commerciaux sur le marché. Il va sans dire que les noms des compagnies participantes ne figurent pas dans ce sommaire. Si cela donne satisfaction au député, je serai heureux de déposer ce document.

**M. Broadbent:** Voilà une déclaration tout à fait inaccoutumée et satisfaisante, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Compte tenu des réserves et des conditions que le secrétaire parlementaire a exprimées, plaît-il à la Chambre que l'avis de motion n° 56 soit censé avoir été adopté?

**Des voix:** Adopté.

(La motion est adoptée.)

#### LE RAPPORT DE LA «CANADIAN FACTS COMPANY LIMITED»

Motion n° 62—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert présenté par la *Canadian Facts Company Limited*, et portant sur un sondage d'opinion publique entrepris pour le ministère du Travail au cours de l'année financière 1968-1969, tel qu'il en est fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la dernière session.

**M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, le sondage public entrepris pour le ministère du Travail par la *Canadian Facts Company Limited* était destiné au seul usage du ministère et est donc confidentiel. Compte tenu de ces circonstances, nous demandons au député de retirer sa motion.

**M. Skoberg:** Monsieur l'Orateur, à mon avis, nous devrions être informés de ce que la *Canadian Facts Company Limited* a vraiment à dire au sujet du public.

L'hon. **M. MacEachen:** Que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** La motion est reportée à l'ordre du jour.

#### L'ÉTUDE DE LA RENTABILITÉ DES PETITES FERMES LAITIÈRES

Motion n° 64—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude de rentabilité sur l'industrie laitière marginale faite pour le ministère de l'Expansion économique régionale au cours de l'année financière 1967-1968, ainsi qu'il est mentionné en réponse à la question 1323 de la dernière session, exception faite des allusions confidentielles aux particuliers ou aux firmes particulières.